

**ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2016

**FEVRIER 2019**

<b>Directeur Général, Directeur de publication</b>		<b>Babacar NDIR</b>
Directeur Général Adjoint		Allé Nar DIOP
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale		Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales		Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique		Mamadou NIANG
Conseiller du DG de l'ANSD et Président du Comité de lecture et de validation		Seckène SENE
Conseiller du DG chargé de l'action régionale		Mamadou DIENG

<b>COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION (CLV)</b>
Seckène SENE, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Idrissa DIAGNE, Mamadou BALDE, Oumar SENE, Insa SADIO, Mamadou DIENG, Abdoulaye M. TALL, Mahmoud DIOUF, Mamadou AMOUZOU, Atoumane FALL, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Alain François DIATTA, El Hadj Malick GUEYE, Mamadou BAH.

<b>COMITE DE REDACTION</b>	
AVANT-PROPOS	Seckène SENE
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Khoudia WADE& Ami Colé CISSE
2. MIGRATION	Awa CISSOKO et Ndèye Lala TRAVARE
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA & Fatimatou SY
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA & Serge MANEL
5. SANTE	Khoudia WADE& Cheikh Ibrahima DIOP
6. JUSTICE	Maguette SARR & Boubacar DIOUF
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY & Alioune TAMBOURA
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta Diémé
9. AGRICULTURE	Kandé CISSE
10. ENVIRONNEMENT	Ndèye Khoudia Laye SEYE
11. ELEVAGE	Ndèye Khoudia Laye SEYE/Kandé CISSE
12. PÊCHE ET AQUACULTURE	Mouhamadou Bassirou DIOUF
13. TRANSPORT	Jean Paul Diagne
14. BTP	Bintou Diack LY/ Mamadou DAFPE
15. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Ndèye LO & Malick DIOP
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Khoudia Laye SEYE
19. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE & Baba NDIAYE
20. COÛT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ
21. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO & Seynabou SARR & Madiaw DIBO
22. MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème KEITA

<b>AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE</b>
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : <a href="http://www.ansd.sn">www.ansd.sn</a> ; Email: <a href="mailto:statsenegal@ansd.sn">statsenegal@ansd.sn</a>
<b>Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers</b>
<b>ISSN 0850-1491</b>

## Introduction

La Justice a une fonction centrale de régulation sociale dont l'exercice correct constitue un gage de stabilité, en ce qu'il civilise le règlement des différends inévitables que génère le fonctionnement d'une société. Il n'y a pas un seul domaine de la vie sociale qui ne soit pas pris en compte par le système judiciaire. Sous ce rapport, la justice doit être accessible, crédible, efficace et fiable pour être honorée de la confiance des justiciables. Le Sénégal fait de la modernisation de la justice un des objectifs fondamentaux de sa stratégie de développement. Cette modernisation a été concrétisée à travers un programme décennal, le programme sectoriel Justice (PSJ), fruit d'un long processus de réflexion et de consultation<sup>22</sup>. Plusieurs mesures sont déjà engagées pour l'informatisation de la chaîne judiciaire et la révision du code pénal et du code de procédures pénales, en plus de la rénovation et du renforcement de la carte judiciaire. Cependant, quelques dysfonctionnements liés à la complexité et la lourdeur de certaines procédures limitent son efficacité.

Ce chapitre qui s'inscrit dans la série des publications annuelles et régulières de la Situation économique et sociale nationale (SESN) fait l'analyse de la situation judiciaire de l'année 2016 en s'appuyant sur les statistiques pénitentiaires et d'éducation surveillée.

Ainsi, la première section du chapitre traite de la répartition de l'offre en équipements pénitentiaires. La deuxième aborde les caractéristiques de la population carcérale. L'analyse de la situation des indicateurs de démographie pénale fait l'objet de la troisième section. Enfin, la dernière section porte sur l'examen du niveau de prise en charge des enfants en situation difficile.

---

<sup>22</sup>Site officiel du ministère de la justice du Sénégal.

## VI.1. CLARIFICATION DE QUELQUES CONCEPTS

**Mineur:** est mineure la personne qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans accompli (article 276 du Code de la famille (C F) modifié par la loi N° 99-82 du 03 septembre 1999).

**Jeune majeur:** personne dont l'âge est compris entre 18 et 25 ans et pouvant faire l'objet de mesures d'assistance éducatives prises par le Tribunal pour enfant.

**Enfant en danger :** mineur dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises au sens des articles 293 du Code de la Famille (C F) et 594 du Code de Procédure Pénale (CPP).

**Enfant en conflit avec la loi :** mineur à qui il est reproché d'avoir enfreint la loi.

**Ordonnance de Garde Provisoire (OGP) :** décision judiciaire par laquelle le magistrat compétent confie à titre provisoire la garde d'un mineur ou d'un jeune majeur à une personne ou à une institution.

**Prise en charge :** selon le motif de placement de l'enfant concerné, la prise en charge consiste à lui assurer l'accueil, l'observation, le suivi, l'évaluation, l'accompagnement, le soutien et l'orientation en vue de favoriser sa réadaptation, sa rééducation et sa réinsertion.

**Postcure d'internat:** elle permet à un mineur qui a déjà épuisé son séjour dans une institution d'internat, de continuer à bénéficier d'un accompagnement des services de l'AEMO afin de lui éviter une rechute. Elle consiste également pour le service de l'AEMO à réaliser la liaison entre l'institution d'internat et l'environnement socio familial du mineur pour préparer sa sortie définitive et sa réinsertion sociale.

**Mineur en danger à régulariser:** mineur ou jeune majeur suivi ou accueilli par les structures de prise en charge et dont la procédure de régularisation par Ordonnance de garde provisoire (OGP) est en cours ou envisagée.<sup>23</sup>

---

<sup>23</sup> Rapport statistique annuel national de l'AEMO 2016.

## VI.2. REPARTITION DE L'OFFRE EN ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Le nombre d'établissements pénitentiaires et leur répartition par région n'ont pas changé entre 2015 et 2016. Le Sénégal en compte toujours 37 dont 22% sont localisés dans la région de Dakar. Les régions de Thiès, Fatick, Kaolack, Diourbel, Louga, Saint-Louis et Ziguinchor disposent chacune de trois établissements pénitentiaires (8%), tandis que Kolda et Tambacounda n'en disposent que deux (5,4%). Les établissements pénitentiaires des régions de Kaffrine, Kédougou, Matam et Sédhiou ne représentent que 11% de l'ensemble avec un établissement par région.

Tableau VI-1 : Répartition des établissements pénitentiaires par région en 2015

REGION	Nombre d'établissements pénitentiaires	Pourcentage d'établissements pénitentiaires (%)
Dakar	8	21,6
Diourbel	3	8,1
Fatick	3	8,1
Kaffrine	1	2,7
Kaolack	3	8,1
Kédougou	1	2,7
Kolda	2	5,4
Louga	3	8,1
Matam	1	2,7
Saint-Louis	3	8,1
Sédhiou	1	2,7
Tambacounda	2	5,4
Thiès	3	8,1
Ziguinchor	3	8,1
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>100,0</b>

Source : Direction de l'Administration Pénitentiaire, 2016

## VI.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION CARCERALE

L'état et la structure de la population carcérale renvoient à son effectif et à sa composition selon divers critères (âge, sexe, nationalité, etc.). Ainsi, cette population présente des caractéristiques sociodémographiques spécifiques, résultant d'une part de la nature des crimes et délits commis, et d'autre part de la diversité des personnes impliquées.

### VI.3.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION CARCERALE

#### VI.3.1.1. Analyse de l'état de la population carcérale

##### a) Répartition de la population carcérale selon le sexe

La population carcérale adulte est constituée de l'ensemble des personnes âgées de 18 ans et plus, incarcérées à la suite du jugement d'un Tribunal (personnes condamnées) ou dans l'attente d'un jugement (prévenus, placés en détention provisoire) à la fin de l'année civile.

Au 31 décembre 2016, la population carcérale du Sénégal est estimée à 9121 individus dont 345 femmes (4%) et 8 776 hommes (96%).

**Tableau VI-2 : Répartition de la population carcérale par sexe en 2015 et évolution par rapport**

SEXE	EFFECTIF CARCERAL	PROPORTION %
Homme	8776	96
Femme	345	4
<b>ENSEMBLE</b>	<b>9121</b>	<b>100</b>

Source : DAP, 2016

#### VI.2.1.2. Evolution de la population pénale au cours de la décennie 2006-2016

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la population pénale au cours de la décennie 2006-2016. Au Sénégal, la population pénale est constituée des effectifs carcéraux (prévenus et condamnés) et des écroués.

Au cours de cette période, le taux d'accroissement annuel moyen est de 1,9% pour la population pénale, 3,8% pour la population carcérale et 1,3% pour les écroués.

**Tableau VI-3 : Évolution des effectifs de la population pénale au cours de la période 2006 à 2016**

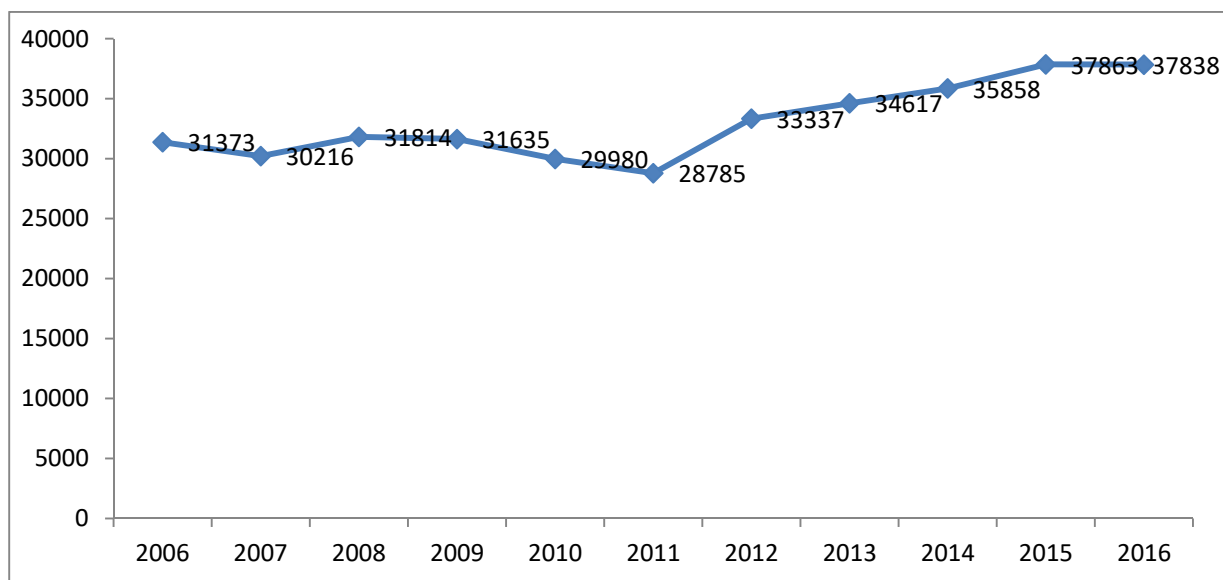
ANNEE	Effectif carcéral	Écroués	Population pénale
<b>2006</b>	6417	24956	31373
<b>2007</b>	6363	23853	30216
<b>2008</b>	6487	25327	31814
<b>2009</b>	6577	25058	31635
<b>2010</b>	7550	22430	29980
<b>2011</b>	7179	21606	28785
<b>2012</b>	7611	25726	33337
<b>2013</b>	8428	26189	34617

ANNEE	Effectif carcéral	Écroués	Population pénale
<b>2014</b>	8419	27439	35858
<b>2015</b>	9019	28844	37863
<b>2016</b>	9310	28528	37838
<b>Nombre moyen</b>	7578	25451	33029

Source : DAP, 2016

Entre 2006 et 2009, la population pénale a connu une évolution irrégulière. Elle a ensuite subi de façon régulière une baisse de 2009 à 2011. Cependant, à partir de 2011, on constate une augmentation progressive des effectifs jusqu'en 2015, puis une baisse en 2016.

**Graphique VI-1 : Évolution de la population pénale au cours des 10 dernières années**



Source : DAP, 2016.

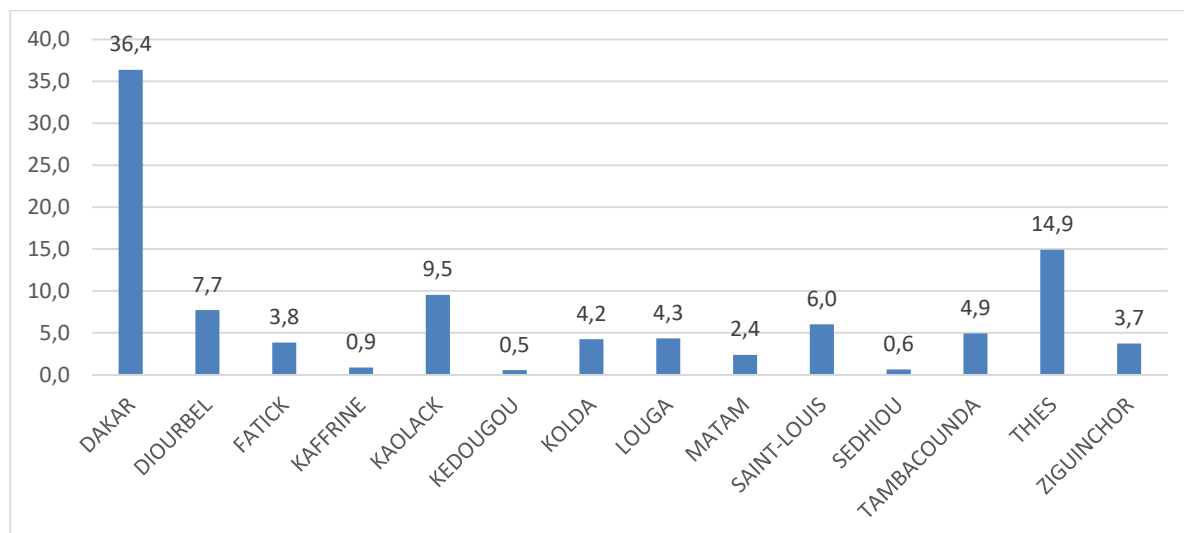
## **VI.3.2. ANALYSE DESCRIPTIVE DES PERSONNES ECROUEES**

### ***VI.3.2.1. Personnes écrouées et nationalité***

Plus de la moitié de la population carcérale (51,3%) est concentrée dans les régions de Dakar (36,4%) et Thiès (14,9%). Ensuite, viennent les régions de Kaolack et de Diourbel en troisième et quatrième position avec respectivement 9,5% et 7,7% de l'effectif carcéral du pays. Par ailleurs, il faut signaler que l'effectif carcéral dans la région de Tambacounda représente 4,9% de l'effectif total du pays, alors qu'elle n'abrite que deux établissements pénitentiaires. Enfin, notons que les régions de Kédougou (0,5%), Sédhiou (0,6%) et Kaffrine (0,9%) détiennent les effectifs les plus faibles.



**Graphique VI-2 : Répartition en % des étrangers écroués par nationalité**

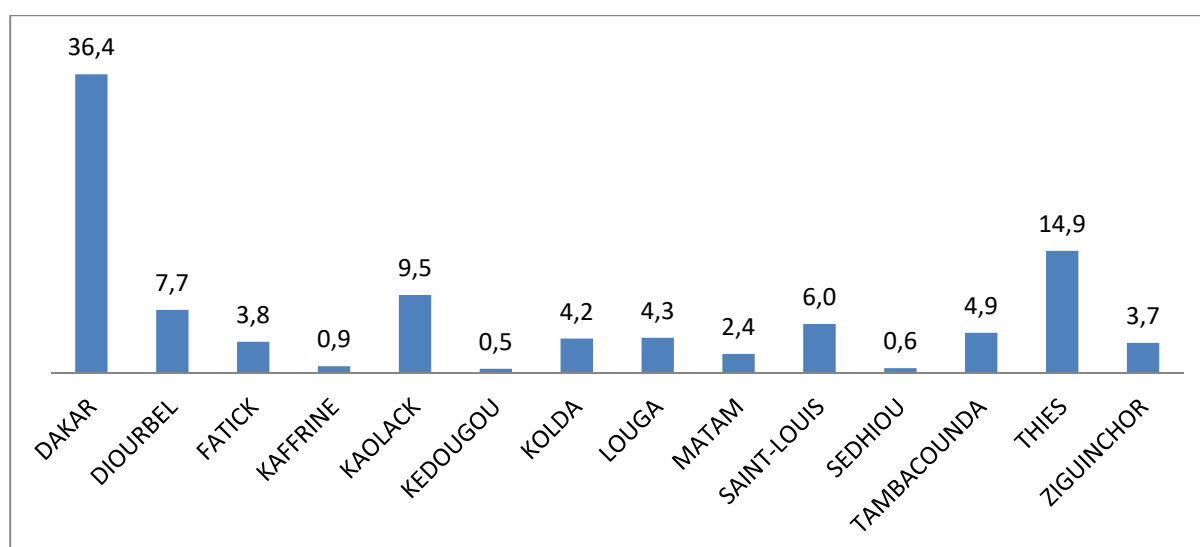


Source : DAP, 2016

### VI.3.2.2. Population carcérale et région d'incarcération

Plus de la moitié de la population carcérale (51,3%) est concentrée dans les régions de Dakar (36,4%) et Thiès (14,9%). Ensuite, viennent les régions de Kaolack et de Diourbel en troisième et quatrième position avec respectivement 9,5% et 7,7% de l'effectif carcéral du pays. Par ailleurs, il faut signaler que l'effectif carcéral dans la région de Tambacounda représente 4,9% de l'effectif total du pays, alors qu'elle n'abrite que deux établissements pénitentiaires. Enfin, notons que les régions de Kédougou (0,5%), Sédhiou (0,6%) et Kaffrine (0,9%) détiennent les effectifs les plus faibles.

**Graphique VI-3 : Distribution de l'effectif carcéral selon la région**



Source : DAP, 2016



### VI.3.2.3. Personnes écrouées et types d'infractions

En 2016, le nombre de cas des infractions commises par la population pénale 27244. Le vol et le recel (31,8%) ainsi que la détention, l'usage et le trafic de drogue (31,1%) représentent plus de trois infractions commises sur cinq (62,9%) par les personnes écrouées au Sénégal en 2016. L'escroquerie et l'abus de confiance suivent avec 9,2% des infractions commises ainsi que les coups et blessures volontaires (7,4%).

Tableau VI-4 : Répartition des personnes écrouées selon le type d'infraction

Infractions commises par la population pénale	Nombre de cas	Pourcentage
Vol et recel	8669	31,8
Détention, usage-traffic de drogue	8481	31,1
Détournement deniers publics	39	0,1
Coups et blessures volontaires	2009	7,4
Escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux	2512	9,2
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	576	2,1
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	268	1,0
Infanticide-avortement	43	0,2
Meurtre-assassinat-parricide	148	0,5
Homicide volontaire ou involontaire	517	1,9
Menaces-violences-voies de faits-injures	843	3,1
Outrage et rébellion	218	0,8
Vagabondage et mendicité	298	1,1
Evasion et tentative	27	0,1
Fraude	67	0,2
Débit de boisson	132	0,5
Terrorisme	27	0,1
Autres	2370	8,7
<b>TOTAL</b>	<b>27244</b>	<b>100,0</b>

Source : DAP, 2016

### VI.3.2.4. Personnes écrouées de sexe féminin et type d'infraction

En 2016, les motifs d'incarcération des femmes représentent 4,6% des cas. Les motifs plus fréquents sont: les « coups et blessures volontaires » (23,0%), le « défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme » (19,2%), le « vol et recel » (15,9%) et l'« escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux » (13,3%).

**Tableau VI-5 : Répartition des personnes écrouées de sexe féminin selon le type d'infraction**

<b>Infractions commises par la population pénale</b>	<b>Nombre de cas</b>	<b>Pourcentage</b>
Vol et recel	201	15,9
Détention, usage-traffic de drogue	58	4,6
Détournement deniers publics	2	0,2
Coups et blessures volontaires	291	23,0
Escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux	168	13,3
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	1	0,1
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	243	19,2
Infanticide-avortement	43	3,4
Meurtre-assassinat-parricide	13	1,0
Homicide volontaire ou involontaire	14	1,1
Menaces-violences-voies de faits-injures	64	5,1
Outrage et rébellion	13	1,0
Vagabondage et mendicité	25	2,0
Evasion et tentative	0	0,0
Fraude	7	0,6
Débit de boisson	62	4,9
Terrorisme	4	0,3
Autres	54	4,3
<b>TOTAL</b>	<b>1263</b>	<b>100,0</b>

Source : DAP, 2016

### **VI.3.2.5. Mineurs écroués et type d'infraction**

En 2016, sur les 581 infractions commises par les mineurs, au regard du système pénitentiaire (13-18 ans), le « vol et recel » constitue le type le plus fréquent (46,5%). Cependant, les cas de « coups et blessures volontaires » (13,1%), « défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme » (11,5%) et « Viol-attentat à la pudeur-pédophilie » (8,4%) sont non négligeables.

**Tableau VI-6 : Répartition des mineurs écroués selon le type d'infraction**

<b>Infractions commises par la population pénale</b>	<b>Nombre de cas</b>	<b>Pourcentage</b>
Vol et recel	270	46,5
Détention, usage-traffic de drogue	15	2,6
Détournement deniers publics	0	0,0
Coups et blessures volontaires	76	13,1
Escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux	15	2,6
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	49	8,4
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	67	11,5
Infanticide-avortement	7	1,2
Meurtre-assassinat-parricide	13	2,2
Homicide volontaire ou involontaire	16	2,8
Menaces-violences-voies de faits-injures	8	1,4
Outrage et rébellion	6	1,0
Vagabondage et mendicité	0	0,0
Evasion et tentative	0	0,0
Fraude	0	0,0
Débit de boisson	0	0,0
Terrorisme	0	0,0
Autres	39	6,7
<b>TOTAL</b>	<b>581</b>	<b>100,0</b>

Source : DAP, 2016

## VI.4. ANALYSE DE LA DEMOGRAPHIE PENALE

L'expression « démographie pénale » a un sens beaucoup plus large que celle de « démographie carcérale », ou « démographie pénitentiaire ». A cet effet, la situation et les indicateurs de la population pénale permettent de mieux analyser la dynamique et d'évaluer l'ampleur de la délinquance.

### VI.4.1. SITUATION DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION PENALE

#### - *Taux d'accroissement*

La population pénale est passée de 37863 individus en 2015 à 37838 individus en 2016, soit un taux d'accroissement de -0,1%.

#### - *Taux brut de mortalité*

En 2016, 25 cas de décès sous écrou ont été enregistrés. Ainsi, le taux global de mortalité sous écrou présente près de 7 décès pour 10.000 détenus. Il a baissé d'environ 3 points par rapport à l'année 2015 (10 décès pour 10.000 détenus).

### VI.4.2. NIVEAU DES INDICATEURS DE DEMOGRAPHIE PENALE

#### *Taux d'entrées en détention avant condamnation définitive par habitant*

Cet indicateur est un indice de flux qui mesure la fréquence d'un événement renouvelable. En 2016, le taux d'entrée en détention avant condamnation définitive est de 27 détenus pour 100 000 habitants, soit une baisse de 5 points par rapport à l'année 2015 (32 détenus pour 100000 habitants).

#### *-Taux de détenus sans condamnation définitive par habitant*

Ce taux représente la proportion de détenus sans condamnation définitive dans l'ensemble de la population. Il est de 27 détenus pour 100 000 habitants en 2016, soit une baisse de 4 points par rapport à l'année 2015 (31 détenus pour 100000 habitants).

#### *-Taux d'entrées en détention par habitant âgé de 13 ans et plus*

La nature de cet indicateur de flux dont les unités de compte au numérateur (événements renouvelables : les entrées) et au dénominateur (les individus qui constituent la population susceptible de connaître l'événement) sont différentes,

impose en toute rigueur, la nécessité d'enlever du dénominateur les moins de 13 ans qui, au Sénégal, ne peuvent pas être mis en détention.

Au total, 28528 entrées en détention ont été recensées dans le milieu carcéral sénégalais en 2016. Le nombre d'habitants âgés de 13 ans et plus est estimé à 9 018 609 individus en 2015 contre 9 299 334 individus en 2016, soit une population moyenne de 9 158 972. Ainsi, le taux d'entrées en détention par habitant s'élève à 312 détenus pour 100 000 habitants, (Cf. Tableau 6.9). Il a connu une baisse de 13 points entre 2015 et 2016.

### ***-Taux de détention par habitant***

Le taux de détention est un indice de stock qui représente la proportion de détenus dans l'ensemble de la population du pays. En 2016, le taux de détention est de 62,9 pour 100 000 habitants, comparativement à 2015, il a cru de 0,1 point, (62,9 pour 100 000 habitants).

### ***-Proportion de détenus non encore jugés***

Cet indicateur représente la proportion de détenus non encore jugés dans la population carcérale. Cet indice de stock ne tient pas compte des détenus déjà condamnés en première instance, mais dont la condamnation n'est pas définitive, car, ils ont usé d'une voie de recours ou sont encore dans les délais pour le faire.

En 2016, la proportion de détenus non encore jugés s'élève à 42,1%, contre 49,6% en 2015, soit une baisse de 7,5 points.

**Tableau VI-7 : Résumé des indicateurs de la démographie pénale au Sénégal en 2015**

<b>INDICATEURS</b>	<b>NIVEAU DE L'INDICATEUR</b>
Taux d'accroissement en %	-0.1
TBM p. 10000	6.6
Taux d'entrées en détention avant condamnation définitive par habitant p. 100000	26.9
Taux de détenus sans condamnation définitive par habitant p. 100000	26.5
Taux d'entrées en détention par habitant p. 100 000	311.5
Taux de détention par habitant p. 100 000	62.9
Proportion de détenus non encore jugés	42.1

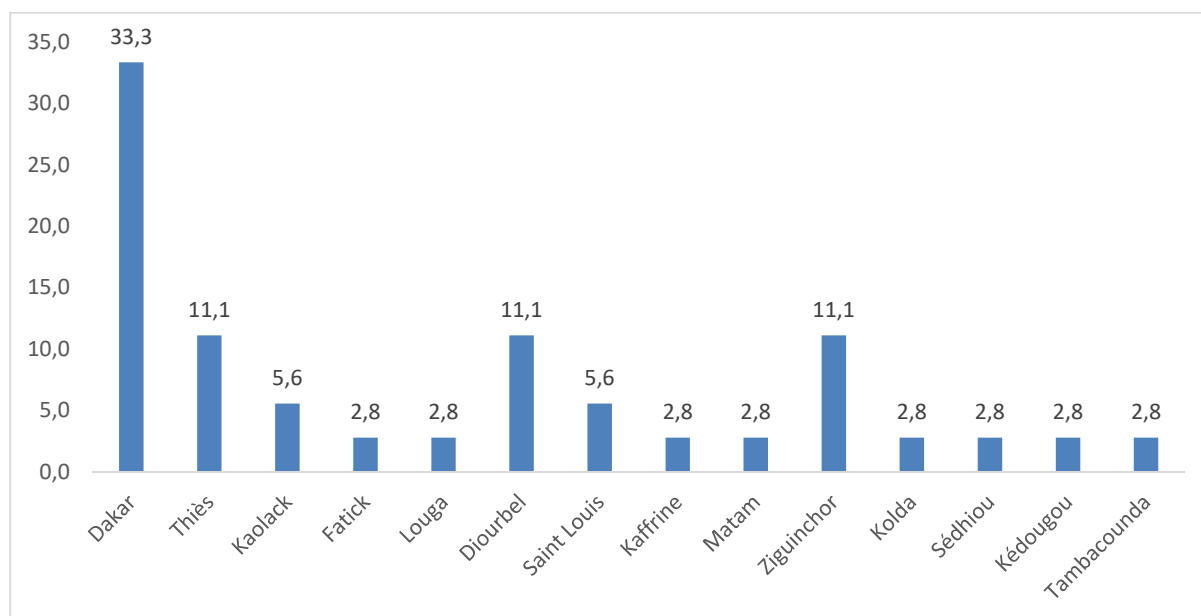
**Source : DAP, 2016**

## VI.5. ENCADREMENT ET PRISE EN CHARGE DES MINEURS EN DIFFICULTES

### - *Offre en structures de prise en charge des enfants en difficultés*

Le Sénégal compte 36 structures de prise en charge des enfants en difficultés avec la loi qui sont réparties de façon inégale. En effet, la plupart des structures sont implantées dans les régions de Dakar (33,3%), Thiès (11,1%), Diourbel (11,1%) Ziguinchor (11,1%) Kaolack (5,6%) et Saint-Louis (5,6%) dans une moindre mesure. Elles sont moins présentes dans les autres régions qui n'abritent qu'une seule structure de prise en charge. En effet, dans ces régions, le niveau de desserte en infrastructures d'accueil des enfants en difficulté reste très faible, Cf. Graphique 6.4.

**Graphique VI-4 : Répartition des structures de prise en charge des enfants selon la région**



Source : DESPS, 2016

### - *Analyse du taux de couverture en structures d'éducation surveillée*

L'analyse du taux de couverture à l'échelle nationale fait état de l'existence d'une (1) structure d'éducation surveillée pour 153032 enfants âgés de 6-21 ans. Cependant, ce niveau de couverture cache des disparités régionales. En effet, c'est dans les régions de Ziguinchor, Kédougou et Dakar qu'on observe les meilleurs ratios de couverture (cf. tableau 6.10).

**Tableau VI-8 : Ratio de couverture en structures d'éducation surveillée**

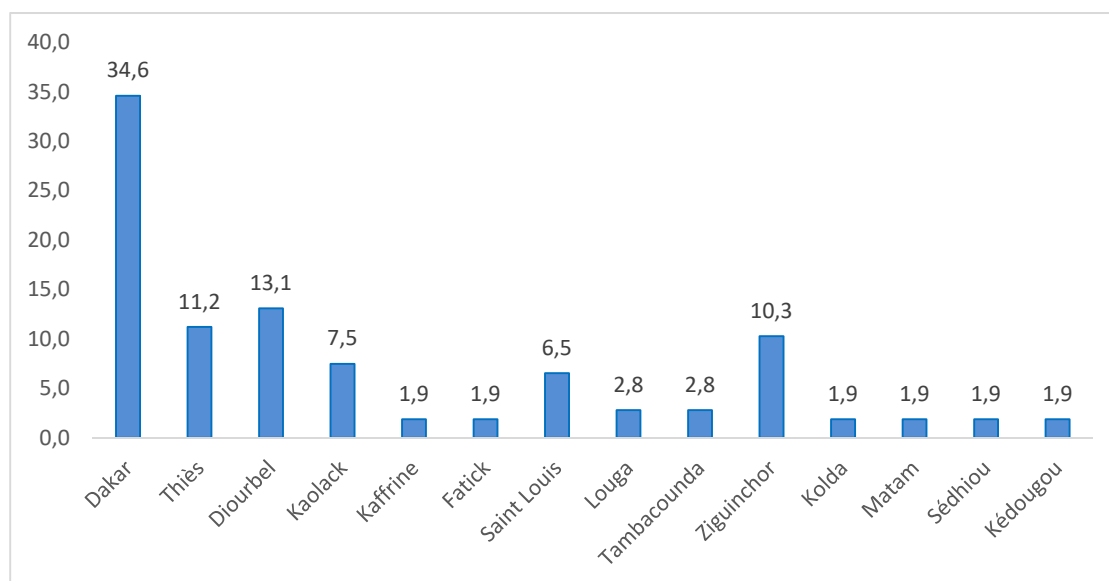
Région	Nombre de structures	Population 6-21ans	Ratio de couverture
Dakar	<b>12</b>	1 051 365	87614
Thiès	<b>4</b>	731638	182910
Kaolack	<b>2</b>	425796	212898
Fatick	<b>1</b>	326248	326248
Louga	<b>1</b>	373037	373037
Diourbel	<b>4</b>	629705	157426
Saint Louis	<b>2</b>	380225	190113
Kaffrine	<b>1</b>	250110	250110
Matam	<b>1</b>	251415	251415
Ziguinchor	<b>4</b>	231201	57800
Kolda	<b>1</b>	294618	294618
Sédhiou	<b>1</b>	203071	203071
Kédougou	<b>1</b>	62300	62300
Tambacounda	<b>1</b>	298405	298405
<b>SENEGAL</b>	<b>36</b>	<b>5 509 134</b>	<b>153032</b>

Source ANSD, DESPS, 2015

**- Répartition du personnel des éducateurs spécialisés selon la région**

Le personnel des éducateurs (107) spécialisés est concentré dans les régions de Dakar (34,6%), Diourbel (13,1%), Thiès (11,2%), Ziguinchor (10,3%) et Kaolack (7,5%). A l'inverse, les éducateurs spécialisés sont moins nombreux dans les régions de Kolda Fatick, Kaffrine, Sédhiou, Tambacounda, Louga et Kédougou avec moins de 3% chacune. (Cf. Graphique 6.5).

**Graphique VI-5 : Distribution des effectifs du personnel des éducateurs spécialisés selon la région**



Source : DESPS, 2016

La distribution géographique du personnel des éducateurs spécialisés varie en fonction du sexe. Au niveau des régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Kaffrine, Fatick et Louga, on a plus d'éducateurs spécialisés femmes que d'hommes. Par contre, dans les régions de Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor, les éducateurs spécialisés hommes sont plus nombreux que leurs homologues de sexe féminin.

**Tableau VI-9 : Distribution des effectifs du personnel des éducateurs spécialisés par région selon le sexe**

REGION	Proportion des éducateurs spécialisés (%)	
	Homme	Femme
Dakar	18,8	47,5
Thiès	10,4	11,9
Diourbel	14,6	11,9
Kaolack	8,3	6,8
Kaffrine	0,0	3,4
Fatick	0,0	3,4
Saint Louis	8,3	5,1
Louga	2,1	3,4
Tambacounda	4,2	1,7
Ziguinchor	20,8	1,7
Kolda	2,1	1,7
Matam	2,1	1,7
Sédhiou	4,2	0,0
Kédougou	4,2	0,0
TOTAL	100	100

Source : DESPS, 2016

### VI.5.1. NIVEAU D'ENCADREMENT DES ENFANTS EN DIFFICULTE AVEC LA LOI

L'effectif des enfants pris en charge au niveau des structures d'encadrement s'élève à 2915 individus pour un nombre total de personnel d'éducateurs spécialisés de 107, soit un taux d'encadrement de 27 enfants pour un éducateur spécialisé. Le niveau d'encadrement varie d'une région à une autre.

C'est dans la région de Kolda que le nombre d'enfants par éducateur spécialisé est le plus élevé (103). Par contre, dans les régions de Kaolack (10), Kaffrine(10), Diourbel (11) et Sédhiou (19), le niveau d'encadrement reste en dessous de la moyenne nationale.

Dans les autres régions, le nombre d'enfants par éducateur spécialisé est supérieur ou égal à 25.



Tableau VI-10 : Taux d'encadrement par région des enfants en situation difficile

REGION	Enfants en difficulté	Nombre d'éducateurs spécialisés	Taux d'encadrement
Dakar	978	37	26
Thiès	339	12	28
Kaolack	82	8	10
Fatick	50	2	25
Diourbel	155	14	11
Kaffrine	20	2	10
Saint Louis	394	7	56
Kolda	205	2	103
Ziguinchor	290	11	26
Sédhiou	37	2	19
Tambacounda	75	3	25
Kédougou	70	2	35
Louga	112	3	37
Matam	108	2	54
Sénégal	2915	107	27

Source : DEPS, 2016

### VI.5.2. PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN DIFFICULTE AVEC LA LOI

Au niveau national, 6,7% d'enfants de sexe féminin contre 93,3% de sexe masculin sont accueillis dans les structures de prise en charge. A l'échelle régionale, des variations sont observées dans les structures de prise en charge des enfants, notamment les services AEMO et les centres. Ainsi, la prise en charge des enfants est beaucoup plus importante au niveau des régions de Thiès (17,5%), Dakar (15,1%), et Saint Louis (12,1%). Alors que les niveaux de prise en charge les plus faibles sont enregistrés dans les régions de Kaffrine (0,8%), Sédhiou (1,5%), de Fatick (2,1%) et de Kédougou (3,4%). Mais il faut préciser que le niveau de prise en charge est lié à la taille des effectifs d'enfants en difficultés dans ces régions.

Tableau VI-11 : Proportion d'enfants reçus par région dans les structures de pris en charge selon le sexe

Région	Proportion d'enfants en situation difficile (%)		
	Filles	Garçons	Ensemble
Dakar	1,8	13,4	15,1
Thiès	1,5	16,0	17,5
Kaolack	0,1	4,0	4,1
Fatick	0,2	1,9	2,1
Diourbel	0,4	4,6	5,0
Kaffrine	0,0	0,8	0,8
Saint Louis	0,4	11,7	12,1
Kolda	0,6	9,0	9,6
Ziguinchor	0,5	5,3	5,8

Région	Proportion d'enfants en situation difficile (%)		
	Filles	Garçons	Ensemble
Sédhiou	0,0	1,5	1,5
Tambacounda	0,4	5,9	6,3
Kédougou	0,6	2,8	3,4
Louga	0,0	9,6	9,6
Matam	0,4	6,6	7,0
<b>SENEGAL</b>	<b>6,7</b>	<b>93,3</b>	<b>100,0</b>

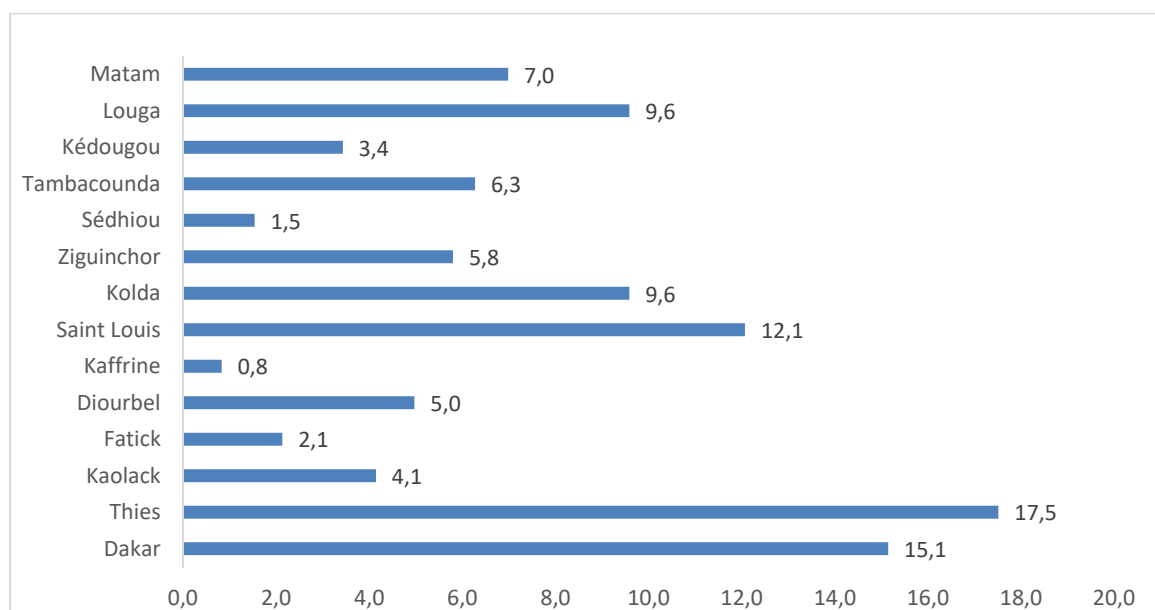
Source : DESPS, 2016

Des variations selon le sexe sont également notées dans la prise en charge des enfants en difficulté à l'échelle régionale. Ainsi, dans toutes les régions, la prise en charge est en faveur des garçons.

- **Les enfants en conflit avec la loi (6-18 ans)**

La prise en charge des enfants en conflit avec la loi est plus élevée dans les régions de Thiès (17,5%), Dakar (15,1%), Saint Louis (12,1%), Louga (9,6%) et Kolda (9,6%). En effet, dans ces régions, l'effectif des enfants en conflit avec la loi est plus important, ce qui explique le niveau de prise en charge. La plupart des enfants en conflit avec la loi vivent dans les régions de Thiès, de Dakar, Saint Louis, Louga et Kolda. Par contre, les autres régions se caractérisent par des niveaux de prise en charge assez faibles.

**Graphique VI-6 : Répartition par région des enfants en conflit avec la loi accueillis dans les services AEMO (en %)**



Source : DESPS, 2016

Il existe des variations dans la prise en charge des enfants en conflit avec la loi selon le sexe de l'enfant. A ce titre, elle est plus accentuée pour les enfants de sexe féminin dans les régions de Dakar (27,8%), Thiès (24,8%), de Kédougou et Matam (9,3%). Tandis que pour leurs homologues de sexe masculin, leur prise en charge est plus importante au niveau des régions de Saint Louis (12,6%), Louga (10,0%) et Matam (7,1%).

**Tableau VI-12 : Distribution des enfants en conflit avec la loi dans les structures de prise en charge par région et selon le sexe**

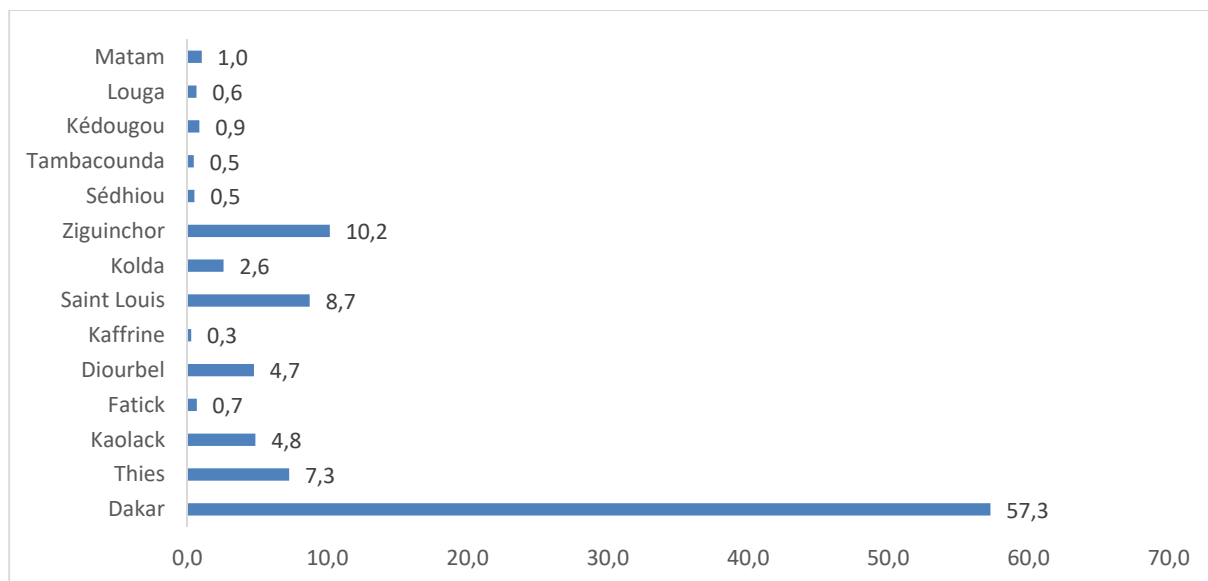
Région	Proportion d'enfants en conflit avec la loi		
	Fille	Garçon	Ensemble
Dakar	27,8	14,3	15,1
Thiès	24,1	17,1	17,5
Kaolack	1,9	4,3	4,1
Fatick	3,7	2,0	2,1
Diourbel	5,6	4,9	5,0
Kaffrine	0,0	0,9	0,8
Saint Louis	5,6	12,6	12,1
Kolda	9,3	9,6	9,6
Ziguinchor	7,4	5,7	5,8
Sédhiou	0,0	1,6	1,5
Tambacounda	5,6	6,3	6,3
Kédougou	9,3	3,0	3,4
Louga	0,0	10,3	9,6
Matam	5,6	7,1	7,0
Sénégal	100,0	100,0	100,0

**Source : DESPS. 2016**

- ***Les enfants en danger (6-21 ans)***

Les enfants en danger (2070) regroupent à la fois les enfants sous Ordonnance de Garde Provisoire (OGP) et les enfants sans Ordonnance de Garde Provisoire. La région de Dakar (57,3%) se distingue par le niveau relativement élevé de prise en charge des enfants en danger et, dans une moindre mesure, celles de Ziguinchor (10,2%) et Saint Louis (8,7%). Cette situation est la conséquence de l'importance du nombre d'enfants en danger dans ces régions. Cependant, les autres régions abritant moins de mineurs en danger se distinguent par la faiblesse de leur prise en charge.

**Graphique VI-7 : Proportions régionales d'enfants en danger accueillis dans les structures de prise en charge**



Source: DESPS, 2016

Selon le sexe, des différences sont notées dans la prise en charge des enfants en danger à l'échelle régionale. Sous ce rapport, il faut mentionner que la prise en charge selon le sexe est plus discriminatoire au niveau des régions de Dakar (54,8% pour les garçons contre 63,6% pour les filles) et de Ziguinchor (12,6% pour les filles contre 8,6% chez les garçons).

**Tableau VI-13 : Distribution des enfants en danger accueillis dans les structures de prise en charge par région et selon le sexe**

Régions	Proportion d'enfants en danger (%)		
	Filles	Garçons	Ensemble
Dakar	63,6	54,8	58,9
Thiès	6,0	8,8	7,5
Kaolack	2,4	7,3	5,0
Fatick	1,0	0,4	0,7
Diourbel	2,7	1,6	2,1
Kaffrine	0,2	0,3	0,3
Saint Louis	5,7	11,8	9,0
Kolda	2,9	2,4	2,7
Ziguinchor	12,6	8,6	10,4
Sédhiou	0,7	0,4	0,5
Tambacounda	0,5	0,5	0,5
Kédougou	0,5	1,2	0,9
Louga	0,3	1,0	0,7
Matam	1,1	1,0	1,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : DESPS, 2015

## CONCLUSION

La situation judiciaire est marquée pour l'année 2016 par une hausse de l'effectif carcéral par rapport à l'année 2015. Elle est constituée dans sa grande majorité par des détenus de sexe masculin, âgés de moins de 40 ans. La population carcérale se caractérise également par la variation des durées de détention selon le sexe. Les détenus carcéraux étrangers sont dans leur grande majorité originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest. Les motifs d'incarcération varient selon le type de population carcérale. Les niveaux des indicateurs de démographie pénale sont assez élevés dans l'ensemble. Certains comme la densité carcérale et le taux d'encadrement des détenus montrent que la situation de la démographie pénale s'écarte des normes requises pour un bon traitement des détenus.